



## TRAVAUX + DE 21 JRS ET NON AVISES

Par **ben dorothee**, le **26/03/2018** à **11:27**

Bonjour

Je sollicite vos conseils après avoir signé un bail avec IMMO DE FRANCE pour un appartement dans lequel sont intervenus de gros travaux 2 jrs après mon emménagement...

En effet nous n'avions pas été avisé de ceux la ni à la signature du bail ni pas courrier rar ! Nous l'avons appris par une affiche collée sur l'ascenseur deux jours après notre arrivée !

Ces travaux ont très largement dépassés les 21 jrs, nous avons pris un avocat afin de défendre nos interêts expliquant que nos wc était en travaux la douche de notre chambre détruite la moitié de notre entrée + chambre bachée ... des ouvriers chaque jour, de la poussière dans nos lits, des odeurs et insectes du fait de la destruction de la douche et des plafonds la reliant aux wc etc ...

De façon très généreuse pour un loyer de 2653 euros, on nous a proposé 382 euros ... évidemment nous ne pouvons nous contenter de cette somme !

Ne pouvant pas me permettre de solliciter un avocat à chaque courrier j'ai décidé de reprendre le dossier en main en leur faisant parvenir un courrier rar depuis le 16 mars en proposant un accord amiable d'un mois de loyer, à ce jour je les ai mis en demeure de nous apporter une réponse sous 48 heures, pourriez-vous me donner votre avis, et si je dois poursuivre mon action par voie de justice.

Vous en remerciant par avance,

Cordialement

Par **youris**, le **26/03/2018** à **14:01**

bonjour,

ce lien peut vous aider pour demander une indemnisation.

<https://www.legavox.fr/blog/franck-azoulay/obligation-meconnue-bailleur-garantir-jouissance-17387.htm>

salutations